Publié le

22/06/2023

ID: 004-200072304-20230620-D2023104-DE



Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 14 Absents : 12

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 7

Votants: 22

- dont « pour » : 22 - dont « contre » : 0 - dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (quitte la séance après la question n°17), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (arrivé après la question n°9).

EXCUSES: Mmes BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, MM. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

ABSENTS: Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

ID: 004-200072304-20230620-D2023104-DE

N° ordre: 17

Délibération n°2023/104

OBJET: STRATEGIE TERRITORIALE POUR LA PREVENTION DES RISQUES EN MONTAGNE - CANDIDATURE AU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER): DEMANDE DF SUBVENTION.

Le conseil de Communauté.

VU l'exposé suivant :

La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est un bassin de risques soumis à l'ensemble des aléas naturels montagnards (crues torrentielles, glissements de terrain, chutes de blocs, avalanches, séismes) qui menacent à la fois les enjeux humains et matériels mais aussi les voies d'accès de la vallée

En 2019 le ministère de la Transition Écologique a lancé un appel à projet intitulé Stratégie Territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM).

Cet appel à projet répond à un besoin de territorialisation et d'amélioration de la gestion des risques en montagne dans une approche multirisques, multi-acteurs, collégiale et partenariale avec l'État, les élus locaux, la société civile et l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de la candidature au STEPRIM d'intention, un programme d'actions a été élaboré selon les modalités suivantes :

- 1ère phase : STEPRIM d'intention sur 3 ans articulé autour des axes suivants :
 - Axe 0 : animation et pilotage du STEPRIM d'intention
 - Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - Axe 2 : prévention et surveillance des risques naturels
 - Axe 3 : alerte et gestion de crise
 - Axe 4 : prise en compte du risque dans l'urbanisme
 - Axe 5 : actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité
- 2ème phase : STEPRIM complet sur 3 ans renouvelable une fois.

VU sa délibération n° 2017/230 du 28 septembre 2017 relative à la mise en place d'un programme de gestion intégrée des risques naturels (GIRN);

VU sa délibération n° 2018/157 du 19 juin 2018 qui fixe le champ de compétence de la GEMAPI et précise de mettre en place les moyens nécessaires à l'entretien et à la surveillance des ouvrages classés;

VU sa délibération n°2022/113 en date du 1er juillet 2022 relative à la déclaration d'intention portant sur le projet de Stratégie Territoriale pour la prévention des risques en montagne -STEPRIM d'intention;

VU l'appel à projets FEDER « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » portant sur la période 2021-2027;

CONSIDÉRANT que le territoire de la CCVUSP est fortement concerné par des problématiques de risques naturels (inondations, inondations et érosions torrentielles, chutes de blocs, glissement de terrain, avalanches) et qu'il est nécessaire d'appréhender globalement ces risques;

CONSIDÉRANT que le dossier STEPRIM d'intention sera déposé prochainement et que ce programme bénéficie de co-financements européens FEDER qu'il convient de solliciter ;

Publié le 22/06/2023

ID: 004-200072304-20230620-D2023104-DE

CONSIDÉRANT que les co-financements européens sur les fonds FEDER nécessitent un plan de financement annexe répondant à des règles budgétaires spécifiques d'éligibilité auxquelles le porteur de projet doit souscrire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces financements, le porteur de projet bénéficie d'une ligne budgétaire supplémentaire couvrant une partie des frais indirects de fonctionnement et représentant 7% du montant global des actions éligibles aux fonds FEDER ;

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une demande de financement FEDER concernant la phase 1 (STEPRIM d'intention) selon le prévisionnel ci-après, le plan de financement FEDER s'établissant comme suit :

Plan de financement		Montant	Participation
Co-financeurs	Fonds Barnier	351 686,90 €	28,2 %
	FEDER	585 035,51 €	46,9 %
	Région Sud	76 596,00 €	6,1%
Sous Total		933 787,04 €	81,3 %

Autofinancement CCVUSP	232 946,76 €	18,7 %

TOTAL	1 246 265,17 €

VU l'avis favorable de la commission « APN - Risques » réunie le 12 juin 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 juin 2023 ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, vice-président, Après délibéré,

- APPROUVE le dossier de candidature de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon à l'appel à proposition FEDER selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- SOLLICITE les financements européens à hauteur de 585 035,51 €.
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de demande de subventions correspondantes.
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

La présidente, Mme Sophie VAGINAY RICOURT.